



**APPEL À CANDIDATURE POUR L'ATTRIBUTION DE LA
CONCESSION D'EXPLOITATION DE L'AUBERGE DE LA MEIJE**

ST CHRISTOPHE EN OISANS

AUBERGE DE LA MEIJE

La Bérarde

22 CHAMBRES
68 LITS

BATIMENT AGRÉÉ
POUR LES
SCOLAIRES

CUISINE FAITE
POUR DE LA
COLLECTIVITÉ



Commune de St Christophe en Oisans

AUBERGE DE LA MEIJE

La Bérarde

La Commune de St Christophe en Oisans fait un appel à candidature pour la concession de l'exploitation de l'auberge de la Meije.

Cette auberge est située à La Bérarde, à l'entrée du **Parc National des Ecrins**

La Bérarde est un hameau de la commune de Saint-Christophe-en-Oisans, dans le département de l'Isère. Il est situé à **1 727 m** d'altitude, dans la vallée du **Vénéon** et au cœur du massif des **Écrins**, dans les **Alpes**. C'est une destination réputée pour la pratique de **l'alpinisme, la randonnée et de l'escalade**.

La pratique des sports d'eaux vives, rafting, kayak, hydrospeed est une activité importante sur le Vénéon, ruisseau qui sillonne la vallée."

A 35 minutes en voiture, Venosc village, sa piscine municipale et accès par télécabine à la station des Deux Alpes, domaine de ski d'été et pratique de VTT.

Cinq **refuges** de montagne sont accessibles au départ de La Bérarde : le refuge du Châtelleret, le refuge du Promontoire, le refuge du Carrelet, le refuge Temple-Écrins et le refuge du Soreiller.

En 35 minutes en voiture, vous trouverez Venosc et sa **piscine** municipale, ainsi que son télécabine qui vous emmènera sur la Station des 2Alpes avec son énorme domaine pour la pratique du **VTT**.

C'est un centre bien placé pour des vacances **sportives**, ou **reposantes** en montagne dans un lieu **mythique** !



AUBERGE DE LA MEIJE

La Bérarde

Appel à candidature pour l'attribution de la concession d'exploitation de l'Auberge de la Meije à La Bérarde

Organisme annonceur :

Commune de Saint Christophe en Oisans

Description :

La commune de Saint Christophe en Oisans est propriétaire d'un bâtiment situé à La Bérarde, dernier petit hameau de la vallée du haut Vénéon culminant à 1720m d'altitude.

Ce bâtiment destiné à l'hébergement et la restauration est réparti sur 4 niveaux de la manière suivante :

- Un sous-sol composé de chambres et sanitaires, locaux de stockage et techniques ;
- Un rez-de-chaussée avec un hall et une banque d'accueil, un bar, une salle de restauration, une cuisine équipée pour collectivité avec locaux de stockage, deux terrasses ;
- 68 couchages répartis sur deux niveaux en chambres de 2 à 4 personnes, dont deux chambres PMR desservies par ascenseur, sanitaires sur le palier ;
- Un logement à disposition du gérant ;
- Une licence IV.

Montant du loyer demandé : 20% du chiffre d'affaires annuel avec un plancher de 15 000 €/an

Le cahier des charges sera à la disposition des candidats, sur demande, auprès des services de la mairie.

Procédure :

La commune de Saint Christophe en Oisans souhaite mettre à disposition ce bâtiment par voie de convention d'occupation (AOT) pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} mai 2022.

L' auberge doit être ouverte en continue du 15 mai au 30 septembre, avec possibilité d'amplitude du 1 mai au 30 octobre.

La consultation a pour objectif de recueillir des propositions sur les modalités et les conditions d'exploitation de l'équipement.

La procédure est conduite dans le cadre de l'article L. 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques, qui prévoit que l'autorité compétente organise librement une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester.

Les candidats devront transmettre un dossier comprenant : leurs références (expérience en restauration et gestion), un extrait K-bis datant de moins de six mois, un projet faisant apparaître le mode de gestion envisagé, le type de restauration.

A

Commune de Saint Christophe en Oisans

Mairie 38520 SAINT CHRISTOPHE EN OISANS

Téléphone : 04 76 79 57 52 mairie@saint-christophe-en-oisans.fr

Les offres devront arriver, sous pli cacheté, au plus tard le 15 avril 2022 à 12h.

La sélection des candidats se fera la deuxième quinzaine d'avril pour une attribution de gérance en mai 2022.

